
Présidence : Autriche

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(310ème SEANCE PLENIERE)

1. Date : Lundi 20 novembre 2000

Ouverture : 15 h 20

Clôture : 17 h 15

2. Présidence : Mme J. Stefan-Bastl
M. H.-P. Glanzer

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU HAUT REPRESENTANT POUR
LA BOSNIE-HERZEGOVINE

Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/29/00), Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/738/00), Etats-Unis d'Amérique, France - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/739/00), Canada, Suisse, Norvège, Fédération de Russie, Croatie (PC.DEL/737/00), Yougoslavie, Bosnie-Herzégovine, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Examiné au titre du point 1 de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN
BOSNIE-HERZEGOVINE

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 381 (PC.DEC/381) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en

Bosnie-Herzégovine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 382 (PC.DEC/382) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Présidence

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Mission OSCE/BIDDH d'observation des élections en Yougoslavie, qui devrait être mise en place le 22 novembre 2000 : Directeur du BIDDH, Présidence, Etats-Unis d'Amérique

4. Prochaine séance :

Jeudi 23 novembre 2000 à 11 heures, Neuer Saal